## AR Prefecture

043-214300329-20240412-2024\_32-DE Regu le 16/04/2024





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre le 12 avril à 18h45

En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

Votants: 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation: 05/04/2024

<u>Présents</u>: Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Bernadette PELLISSIER, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE

Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées:

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

## **OBJET: BOURSES D'ETE JOBS JEUNES**

Monsieur le Maire rappelle la démarche jobs d'été réalisée chaque année et propose de reconduire l'opération pour cette année 2023 en rappelant le principe : mise en place pendant les vacances scolaires d'été de chantiers pour les jeunes âgés de 16 ans révolus à 18 ans. Ces chantiers se déroulent par période d'une semaine pour un horaire de 20 heures et visent tous petits travaux utiles à l'ensemble des services communaux.

En contrepartie des tâches effectuées, la mairie octroi une aide à la formation au permis de conduire, formations aux métiers de l'animation ou à l'adhésion totale ou partielle à une ou plusieurs associations communales, culturelles ou sportives. Pour ce faire, la commune passera des conventions avec les auto-écoles de l'agglomération, avec des organismes proposant des formations aux métiers de l'animation ou avec des associations culturelles, sportives ou communales.

Le nombre de jeunes retenus serait au maximum de 15 sur la période définie avec 5 conditions de recrutement :

- Résider sur la commune,
- Avoir entre 16 ans révolus et 18 ans,
- Être mobile.
- Faire preuve de motivation,
- Obtenir l'autorisation parentale.

.../...

## AR Prefecture

043-214300329-20240412-2024\_32-DE Reçu le 16/04/2024





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les chantiers d'été exposés ci-avant ;
- OCTROI une aide de 120 € pour 20 heures de travail et par jeune, aide versée directement aux auto-écoles, organismes de formations ou associations aux conditions évoquées ciavant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dossier ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Le Maire, Franck PAILLON

Fait et délibéré le 12/04/2024 Pour extrait certifié conforme La secrétaire de séance, Valérie GAGNE